



Permanences juridiques et aides administratives

Avocats, juristes et écrivains publics sont à votre disposition à Meulan-en-Yvelines mais aussi dans plusieurs autres communes du département.

Permanences d'avocat

Pour vous conseiller sur vos droits, un avocat du barreau de Versailles se déplace sur rendez-vous à la Maison des Associations située allée des Cottages. Pour prendre rendez-vous, déplacez-vous en mairie ou contactez le 01 30 90 41 41.

L'avocat sera présent le premier jeudi des mois de février, avril, juin, septembre, novembre et décembre 2018 de 17h à 20h.

Informations juridiques

Pour vous aider à résoudre vos problèmes familiaux, une juriste effectue une permanence au sein de la Maison des Associations (allée des Cottages) le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Ecrivain public

Pour vous conseiller dans vos démarches administratives et personnelles, un écrivain public est à votre disposition les lundis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à la Maison des Associations située allée des Cottages et les mercredis de 13h30 à 17h en mairie.

Dans les autres communes :

Les Mureaux

- Tous les mardis de 9h à 12h et 13h30 à 17h30
- Les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois de 9h à 12h
- Les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 18h30 à 20h30
- Le troisième vendredi de chaque mois de 13h30 à 17h

Hardricourt

- Les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 9h à 12h

Mézy-sur-Seine

- Les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois de 9h à 12h

Juziers

- Les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois de 9h à 12h

Ecquevilly

- Tous les jeudis de 14h à 17h

Bouafle

- Tous les vendredis de 9h à 12h

Verneuil

- Les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois de 14h à 17h

Oinville sur Montcient

- Le premier vendredi de chaque mois de 14h à 17h

Infos pratiques

Une permanence est également assurée par la Maison de la Justice et du droit aux Mureaux, tous les mercredis à partir de 18h30. Pour prendre rendez-vous, contactez le 01 34 92 73 42.